

Procès-verbal et Compte-rendu - CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 6 octobre 2015

Présents : RANNARD Paul, FOURNET Marie-Claude, CHAUMONTET Louis, JACQUESON Philippe, LAGRIFFOUL Jean-Marc, SAJOUS Annick, GUILLET Anne-Laure, TARAGON Sylvie, CUTELLE Marthe, CLERC Didier, MUTTINELLI Gérard, GODARD Jean-Claude, MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, SOGNO Jean, DUCLOSSON Daniel, REY Dominique, MACHARD Jean-Yves, GOUTAZ Mickaël.

Excusés : CHATENOUD Jean-Luc (pouvoir à MC. FOURNET), LAMBERT Alain (pouvoir à D. REY).

Secrétaire de séance : Jean-Louis MAGNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 21 - Présents : 19 - Votants : 21

Date de convocation : 30 Septembre 2015

Heure d'ouverture de séance : 20H11 Heure de clôture de séance : 22h35

Ordre du jour :

- Adoption du compte rendu du 14.09.2015
- PLU Intercommunal :
 - o choix du prestataire pour conduire le PLUI
 - o Arrêt modification PLU de Chêne en Semine
 - o Lancement modification simplifiée POS de Clarafond-Arcine et du PLU d'Éloise
 - o Présentation du projet du Document d'Orientation et d'Objectif établi par le SCoT Usse et Rhône
- Informations et Questions diverses.



I – Compte-rendu de la séance du 14 septembre 2015

Le conseil adopte le compte-rendu de la dernière séance qui n'appelle pas d'observation.

II – Plan Local d'Urbanisme

• **Consultation bureau chargé de l'établissement du PLUi**

Mr Carré présente les conclusions de la commission d'appel d'offres qui a procédé au choix d'un bureau d'études pour établir le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.

Il donne les précisions relatives à ce dépouillement qui a nécessité une étude minutieuse et approfondie.

Mr Magnin, remercie Mrs Alcaix et Carré pour le travail fourni car il s'est avéré être fort précieux pour le choix final ; chaque élément ayant été analysé dans le détail. Le bureau « Espaces et Mutations » de Chavanod (74) obtient la meilleure note avec 8.36 pour une prestation complète (y compris annexes sanitaires et appui juridique) pour 186 642.55 € HT.

Le conseil autorise le Président à signer le marché.

- **Modification PLU Chêne-en-Semine**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a besoin de faire réaliser une Modification du PLU de Chêne-en-Semine dans le cadre de la création du projet « Maison de vie 2 ». Ce projet nécessite une modification du zonage et une modification du règlement de la zone UDb. La modification du règlement vise à augmenter la surface de plancher autorisée pour densifier davantage.

Mr Carré précise qu'une modification (c'est-à-dire une modification non simplifiée) doit être engagée lorsqu'il y a modification du zonage et qu'une modification simplifiée l'est uniquement pour une ou des modifications du règlement. Cette dernière procédure est plus rapide puisqu'elle ne nécessite pas d'enquête publique. Mr Carré rappelle qu'il s'agit ici d'une modification (non-simplifiée) du PLU de Chêne-en-Semine et qu'une enquête publique sera donc nécessaire.

Le Président ajoute que la mairie de Chêne-en-Semine a sollicité par courrier la Communauté de Communes de la Semine pour que d'autres modifications réglementaires soient effectuées dans le cadre de la même procédure de modification, à savoir :

- Diminution des reculs des constructions vis-à-vis des emprises publiques sur la ZAC (de 6 à 4 mètres) – modification du règlement de la zone UX et UXa,
- Suppression des reculs des barrières vis-à-vis des emprises publiques sur la ZAC,
- Réduction également des espaces verts sur le secteur du lotissement des Cardinats au chef-lieu (30 à 15%) et ce dans un esprit d'économie du foncier – modification du règlement de l'OAP propre à la zone AUc1.
- Modification réglementaire en zone AUc concernant les constructions existantes à partir de la date d'approbation du PLU de Chêne-en-Semine.

Il précise qu'un devis de prestations pour l'établissement de cette procédure a été sollicité auprès de « Espaces et Mutations ».

Le conseil :

- donne son accord pour lancer au plus vite la procédure de modification du PLU de Chêne-en-Semine avec les objectifs indiqués
- accepte le devis de « Espaces et Mutations » d'un montant de 3 340.00 € HT afin d'établir pour le prochain conseil un projet qui devra être arrêté et soumis à enquête publique
- sollicite la nomination d'un commissaire enquêteur

- **Modification des POS de Clarafond-Arcine et PLU d'Eloise**

Le Président poursuit en indiquant qu'il a aussi été destinataire de deux courriers rédigés par les mairies de Clarafond-Arcine et d'Eloise. Les deux mairies sollicitent la Communauté de Communes puisqu'elles souhaitent faire évoluer le règlement de leur document d'urbanisme respectif (le POS de Clarafond-Arcine et le PLU d'Eloise). Il donne des précisions sur les requêtes reçues.

Le conseil :

- décide, sous réserve du respect de la législation en vigueur, d'engager une modification simplifiée du POS de Clarafond-Arcine et du PLU d'Eloise,
- autorise le Président à engager une consultation avec un bureau d'études afin de réaliser ces procédures d'urbanisme dans le cadre d'une même procédure de modification simplifiée pour les deux documents d'urbanisme.

- **Décision de fonctionnement**

Le Président propose un mode de fonctionnement afin de ne pas pénaliser les communes dans leur développement urbain.

Le conseil accepte que

- le Président, sur proposition des communes et de la commission communautaire puisse signer tout bon de commande avec un bureau d'études afin d'engager toute procédure d'urbanisme sur l'un des documents d'urbanisme de la Communauté de Communes de la Semine

- les projets de modification seront soumis pour validation définitive au conseil.

III – Informations et Questions Diverses

Le Président indique que Mr Alcaix devait présenter un résumé des travaux engagés par le SCoT Usses et Rhône au niveau du Document d'Orientation et d'Objectif (D.O.O.) Retenu par une réunion au niveau de la concertation des Maires sur le Pays de Seyssel, Mr Alcaix devrait rejoindre le conseil sous peu.

De fait le Président propose d'aborder les informations et questions diverses, puis de revenir sur ce résumé proposé.

- SMECRU viendra présenter les orientations et coûts lors du conseil du 27/10 à 20heures pour environ ¾ d'heures
- Réseaux Télécom : une mise en sous terrain du réseau au niveau du nouveau rond-point d'accès à l'autoroute sera réalisée. De fait il ne restera en réseau aérien que la portion entre les deux ronds-points (la croisée et entrée de l'autoroute). France Télécom se propose de mettre à disposition les matériaux, charge à la communauté de réaliser les tranchées. Le Président propose que ces travaux se fassent en régie. Avis favorable du conseil
- Tour des Pays de Savoie : ce dossier est au point mort. Le Président se charge de relancer le Président de la Communauté de Communes du Pays de Seyssel
- Environnement : la commission se réunira vendredi 16/10 à 9h pour travailler sur le dossier marché enlèvement et traitements des déchets issus de la déchetterie
- ZAC III : Mr Lagriffoul donne le compte-rendu de la rencontre avec le Groupement forestier pour acquisition foncière ainsi que celui du 22/09 avec l'EPF. Le groupement forestier doit rendre réponse avant fin novembre sur le prix proposé à 5.20 € le m² - A suivre
- Equipements sportifs : Le Président remercie Mr Magnin pour son implication dans le suivi et l'exécution des dossiers relatifs à ce dossier. Ce dernier précise que :
 - les travaux sont en cours d'achèvement pour le terrain synthétique du foot mais les conditions météo contraignent à un léger retard ; il rappelle aussi que le dossier de demande de subvention, relatif à l'éclairage, a été déposé auprès de la FFF (Fédération Française de Football). Cette aide est conditionnée par la réalisation du terrain et de l'éclairage aux normes de la FFF
 - les jeux sont posés à l'Espaces de loisirs, les bancs et autres mobiliers seront prochainement installés par les services techniques ; le site est aujourd'hui accessible à la balade
 - le projet d'aménagement d'un cheminement en « liaison douce » (piéton/vélo) serait finançable par le CDRA et qu'il y a lieu de monter un dossier puis, selon la réponse, d'envisager sa réalisation

- Assainissement : un comptage d'écrevisses a permis de constater une nouvelle petite colonisation à Marsin suite aux travaux de réalisation de la station d'épuration
- CDCI : le Président donne le compte-rendu de la séance de la réunion à laquelle il a participé en qualité de représentant pour l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Il s'agit des propositions faites par Mr le Préfet de Haute-Savoie. Compte tenu de l'application de la loi Nôtre, la Communauté de Communes de la Semine sera intégrée obligatoirement (en dessous du seuil fixé en matière de population) à la future communauté qui devra regrouper celles du Val des Usses et du Pays de Seyssel dès le 01.01.2017. D'autres implications en découleront notamment l'intégration du SCOT Usses et Rhône et il faudra aussi aborder celle des syndicats scolaires.

Ce projet pose plusieurs problèmes à régler, notamment :

- Définition des compétences
- Fixation des impositions
- Devenir des zones d'activités...

Le Président s'est attaché à rappeler l'échéance et les points à traiter en sollicitant un report de la date de mise en application.

Mme Sajous regrette que la décision doive être prise sans connaître tous les aspects qui en découleront.

Mr Chaumontet précise que toutes les communes ont été destinataires de ce compte-rendu et qu'elles doivent délibérer sur ce projet.

Mr Magnin répond, qu'en tout état de cause et compte tenu du seuil de population, la Communauté de Communes de la Semine devra obligatoirement être intégrée.

Le Président termine en annonçant que les communes des deux Seyssel ont décidé d'une fusion entre elles.

IV - SCOT : Document d'Orientation et d'Objectif (D.O.O.)

Le Président précise que le bureau chargé de l'étude du SCoT a présenté une trame et que c'est bien aux élus que revient le choix définitif des orientations à inscrire. Mr Alcaix présente un résumé de cette rencontre et rappelle que tous les documents d'urbanisme devront être compatibles avec les prescriptions du DOO. Il insiste sur la notion de « compatibilité ». Le DOO présenté ce jour concerne notamment les stratégies à prendre en compte sur :

- le logement
- l'économie
- le commerce
- l'agriculture

Un diaporama illustrant ces orientations est projeté. Mr Alcaix, s'engage à le transmettre à chaque élu.

Le prochain conseil aura lieu le **mardi 27/10/2015 à 20heures**

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis MAGNIN

